



REGLEMENT INTERIEUR
du SERVICE ENFANCE JEUNESSE anim'actions
de la MAIRIE DE LEVIGNAC SUR SAVE

1- Présentation :

Le service anim'actions, créée depuis avril 2000, concerne actuellement :

- ALAE/AIC (6/11 ans) école Claude Nougaro rte de l'Isle Jourdain à Lévignac
- ALAE/AIC (3/6 ans) école Jean Moulin à Lévignac.
- ALAE anim'actions Accueil des Mercredis (3-17ans)
- ALSH 3*/17 ans Centre de Loisirs (école élémentaire)
- Séjours de vacances
- Actions Jeunesse (Conseil municipal jeunes, débrouill'jeunes...)

****Accueil des enfants dès leur scolarisation en petite section âgé de 3 ans avant le 31.12***

****Pour les enfants de 3 ans, non scolarisés, accueil possible sur le centre de loisirs en tenant compte du rythme de l'enfant sur les règles suivantes : 3 demi- journées maximum sur chaque semaine (hors sorties).***

2- Projet Pédagogique :

Le Projet pédagogique est envoyé à chaque rentrée scolaire, nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance. Il est basé essentiellement sur les règles = lois : le retour aux valeurs simples, la participation et l'implication, le partage entraide et solidarité, le travail sur l'imaginaire, la convivialité, l'autonomie le dépassement de soi, l'expression, la valorisation des individus et le travail en partenariat.

3- Horaires des structures et coordonnées :

- ALAE/AIC (6/11 ans) école Claude Nougaro :
Matin : 7h30 8h35 Midi : 11h45 13h35 Soir : 16h00 18h30
- ALAE/AIC (3/6 ans) école Jean Moulin :
Matin : 7h30 8h50 Midi : 12h00 13h50 Soir : 16h15 18h30
- ALAE Anim'actions Mercredis : de la fin de l'école à 18h30, possibilités de départs ou d'arrivées entre 13h30 et 14h00
 Mercredi : de la fin de l'école à 18h30 (sortie échelonnée de 16h00 à 18h30)
 Mercredi : de la fin de l'école de 13h30 à 14h ou de 13h30 à 18h30
- ALSH 3/17 ans vacances sur l'école élémentaire Claude Nougaro
 - Vacances scolaires : journée de 7h30 à 18h30 avec accueil matin échelonné de 7h30 à 10h et sortie échelonnée de 17h00 à 18h30 ou demi-journée matin de 7h30 à 13h30 ou de 12h15 à 18h30 à l'exception des journées en sorties extérieures.

4- Conditions d'admission :

Afin que nous puissions accueillir votre enfant au sein de nos structures sur les temps périscolaires (restauration scolaire) et extra scolaires vous devez remplir un dossier par enfant, auquel il faudra joindre les antécédents médicaux de votre enfant, une attestation du Quotient Familial CAF ainsi qu'une attestation d'assurance extrascolaire et responsabilité civile couvrant l'enfant à titre individuel et pour tout dommage qu'il causerait à un tiers. Par ailleurs, nous vous prions de faire le nécessaire concernant les informations directement sur le portail famille (téléphoniques, changements d'ordre familiaux ou de santé...).

5- Règles de vie (sécurité, hygiène...) :

Les enfants doivent être propres et être à jour des vaccinations légales obligatoires. Les enfants contagieux ne peuvent être accueillis, *le directeur peut refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité.*

Tout traitement médical à administrer à votre enfant doit être signalé avec :

L'ordonnance médicale, une autorisation parentale et les médicaments marqués au nom de l'enfant. *Attention certain traitement donne lieu à un Protocole d'Accord Individualisé.*

Toute préconisation occasionnelle liée à la santé de votre enfant doit être signalée à l'équipe d'animation par mail.

En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU assurent le transport vers l'hôpital le plus proche et les familles sont immédiatement prévenues.

Pour permettre à chaque enfant de vivre au mieux les différents temps d'accueil, il est important que chacun ait un comportement qui respecte les principes de la vie en collectivité. Toute situation particulière liée à votre enfant doit être traitée directement avec les responsables de l'équipe d'animation.

En cas d'indiscipline, une convocation sera adressée aux parents et des sanctions seront prises. En cas de récidive, une exclusion temporaire pourra être prononcée par la Mairie de Lévignac.

Les enfants doivent respecter les horaires, être responsables de leurs affaires personnelles et ne doivent pas amener d'objets de valeurs.

- 6- **Règlement des factures :** les factures sont éditées à chaque fin de période et envoyées aux familles par mail. Elles doivent être soldées avant le 25. Passé ce délai, les familles recevront un avis des sommes à payer et devront ***régler directement à la Trésorerie de Grenade***, chargée du recouvrement.

7- Modalités d'inscription du service et restauration scolaire :

- ✓ Un dossier unique pour cantine /ALAE/ALSH pour tout enfant scolarisé. Un portail famille accessible par le site internet de la mairie.
- ✓ L'adresse mail pour les inscriptions et annulations : inscriptions.levignac@gmail.com , pour les informations ALAE / ALSH / séjours : alsh.actionjeunes@orange.fr
- ✓ Toutes les inscriptions s'effectuent directement via le portail famille.
- **Inscription à l'année sur la restauration scolaire pour les présences régulières (avant mi-juillet) : possibilité d'inscription / annulation à 2 jours ouvrés avant le jour d'accueil.**
- **Inscription pour les mercredis sur l'année scolaire avec possibilité d'inscription / annulation le lundi avant 10h.**
- **Délai d'inscription ALSH petites vacances : 3 semaines avant le début des vacances.**
- **Délai d'inscription ALSH vacances d'été : premier week-end de juin**

A noter : Les changements de QF Caf s'effectuent en septembre et après les vacances d'hiver au travers de l'autorisation de la CDPAD (site CAF). Sans justificatifs de votre part le QF le plus élevé est appliqué.

- Un enfant présent sans inscription préalable à la restauration scolaire :
 - Facturation de 6€ le repas quel que soit le Quotient Familial
- En cas d'annulation hors délais ou d'absence quel que soit le motif hors hospitalisation :
 - Facturation de la restauration scolaire et Animation Interclasse
 - Facturation d'une pénalité de 6€ pour l'Accueil de Loisirs Mercredi et vacances
- En cas de non accueil exceptionnel de vos enfants par les équipes enseignantes (maladie...) sur le temps scolaire, le repas sera facturé mais vous avez la possibilité d'accueil sur le temps de l'Alae du midi et donc de la prise de repas.

J'autorise la Mairie de Lévigac à consulter mon QF sur le site CDPAD

oui non

Je soussigné(e)..... Responsable de l'enfant Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

8- Droit à l'image :

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur

- Avoir pleine autorité parentale sur mon enfant :
- Nom : Prénom :
- Date de Naissance :
- Demeurant :

Autorise les services municipaux de la Mairie de Lévigac, à utiliser les images représentant mon enfant.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques.

Sur les supports suivants :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Familles (mails, portail Familles) | Oui | Non |
| - Site internet de la mairie de Lévigac | Oui | Non |
| - Réseaux sociaux | Oui | Non |
| - Montage vidéo Séjours ou Projet ALAE-ALSH | Oui | Non |

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Règlement lu et approuvé le :

Signatures :